Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
- Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
- Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
- Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
- Interdictions de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
- Linéaires commerciaux (art. L.151-16)
- Haies et talus protégés (art. L.151-23)
- Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
- Alignement ligne de référence
- Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
- Cheminements doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
- Linéaire préservation de l'habitat
- Marges de recul aux voies classées à grande circulation
- Limites de zones humides
- Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
- Lignes de référence dugabarit
- Espaces Boisés Classés à protéger (art. L.113-1)
- Espace Boisé Classé à créer (art. L.113-1)
- Patrimoine paysager (art. L.151-19)
- Bandes paysagères (art. L.151-19)
- Emplacement réservé (art. L.151-41)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
- Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-16)
- Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
- Périmètre de gel (art. L.151-41)
- Servitude de mixité sociale (art. L.151-41)
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Zones humides protégées (art. L.121-123)
- Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
- Submersion marine : aléa fort
- Submersion marine : aléa moyen
- Submersion marine : aléa futur

Zonage

- Zones Naturelles
- Zones Agricoles
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
- Zones d'Activités
- Zone A Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

UA : Zone urbaine centrale
UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
UB : Zone urbaine de faubourgs
UBd1 UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
UBdc : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs
UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
UCsc : Zone urbaine de Saint-Cast le Guildo en front de mer
UCsd : Zone urbaine pavillonnaire de Sables d'Or les pins
Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
Ut : Zone urbaine à vocation touristique
Uz : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
Upro : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement

N : Zone naturelle générale
Nf : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
Nlo : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire

A : Zone agricole générale
Aa : Zone agricole inconstructible
Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat
1AUy1, 1AUy2, 1AUhy3, 1AUhy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activité
1AUyc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
1AUt : Zone à urbaniser à vocation touristique
2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
2AUt : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique

Zonages spécifiques liés aux communes littorales :

Nl : Zone naturelle
Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nti : Zone naturelle liée à une activité touristique
Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrieres
Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
Nlnaie : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement

Al : Zone agricole
Ao : Zone agricole liée aux activités conchylicoles
Ayl : Zone agricole liée aux activités isolées
Acel : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

Indices de zonage spécifiques :

(i) : Zone concernée par un PPRi
(pc) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
317	Voirie	Saint-Michel-de-Plélan	Commune	1251
318	Equipement	Saint-Michel-de-Plélan	Commune	620
319	Voirie	Saint-Michel-de-Plélan	Commune	705

0 250 500 m

CITADIA [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

DINAN AGGLOMÉRATION | PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Corseul Ouest

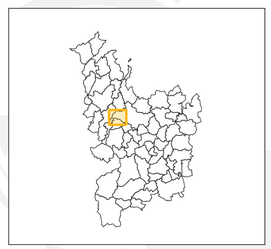

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêté	Approbation
25/09/2019	27/01/2020

Échelle 1:5000 ème